

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS. Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Décembre 1877.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi.

Au début de la séance, M. Laisant dépose un projet de loi portant réduction du service militaire de 5 à 3 ans dans l'armée active...

A la fin de la séance, M. le président du conseil donne lecture du décret portant clôture de la session du Sénat et de la Chambre des députés de 1877.

M. le président déclare que la session est close et que la Chambre s'ajourne au second mardi de janvier prochain.

Chronique générale.

A la séance du Sénat d'avant-hier, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président, a annoncé en ces termes la mort du général d'Aurelle de Paladines.

Le Sénat vient de perdre un de ses membres, un de ceux dont il était justement fier, M. le général d'Aurelle de Paladines a succombé cette nuit.

Entré à Saint-Cyr en 1822, il avait déjà en Algérie, dans la campagne de Rome, dans la guerre de Crimée, rendu d'éclatants services, lorsqu'on lui confia le commandement de la première armée de la Loire.

Grâce à son esprit de discipline, à son remarquable talent d'organisation, il fut rapidement en mesure d'entrer en campagne; au milieu de nos revers, au milieu de ces jours sombres de l'année 1870, la France lui dut une belle journée et une de ces patriotiques émotions qui devaient la consoler et l'encourager.

Les éloges ne sauraient rien ajouter au

glorieux éclat que de tels souvenirs donnent à son nom. Je me borne donc à joindre l'expression de notre douleur et de nos unanimes regrets aux hommages dont l'armée et le pays reconnaissant voudront accompagner le cercueil du vainqueur de Coulmiers.

Il a été procédé ensuite, par la voie du tirage au sort, à la désignation de la députation devant représenter le Sénat aux obsèques de M. le général d'Aurelle de Paladines, qui ont dû avoir lieu aujourd'hui mercredi, à onze heures, à Versailles.

M. de Marcère n'aura pas besoin de faire publier à la quatrième page des journaux la réclame suivante: « On demande des préfets et des sous-préfets. » Les candidats abondent, foisonnent, fourmillent.

Malheur au ministre qui se hasarde dans la galerie des députés! une nuée de quémandeurs s'abattent aussitôt sur lui, s'accrochent aux pans de sa redingote et ne le lâchent qu'après avoir obtenu quelque bonne promesse.

Au milieu de ces quêtes de place, on remarque M. Arthur Picard, candidat député. L'ex-sous-préfet de l'Empire se considère déjà comme étant collègue de M. Bonnet-Duverdier. Avec un sans-gêne tout républicain, il entre dans les couloirs, pénètre dans le fumoir, se glisse dans la buvette; certains prétendent qu'il a marqué son fauteuil dans la salle des séances.

La loi de 1875 sur la presse, cette loi qui est l'œuvre personnelle de M. Dufaure, est

déjà vigoureusement attaquée par les organes de la majorité. Et ce ne sont pas les feuilles de l'extrême gauche, mais les journaux de la République dite modérée, qui prennent l'initiative de ces attaques.

M. Dufaure est sommé de proposer au plus vite l'abrogation de cette loi, qu'il considérait, à tort d'ailleurs, comme réalisant l'idéal le plus parfait.

Il va falloir que, lui aussi, il se soumette.

La Lanterne demande l'amnistie; le Republicain va plus loin: il demande la mise en accusation des hommes du seize mai, « des grands et petits coupables de ce crime, aujourd'hui avoué, de lèse-nation. »

Où s'arrête la grandeur, où finit la petitesse des coupables? M. A. Duportal nous le dira sans doute prochainement.

Nous avons parlé d'une campagne de pétitionnement pour demander et obtenir la prorogation des effets de commerce, comme en 1870-71.

Depuis la formation du nouveau cabinet, les partisans de cette mesure se taisent et elle paraît remise aux calendes grecques.

Un revirement aussi brusque, dit un journal, ne prouve-t-il pas, mieux que ne sauraient le faire les plus longs discours, que toutes les manifestations de ces temps derniers provenaient de mots d'ordre toujours exactement suivis?

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, reprendra et déposera incessamment sur le bureau de la Chambre les deux projets de loi relatifs, l'un à la création d'une caisse des écoles, l'autre à l'extension de la gratuité de l'enseignement primaire.

M. Albert Gigot, ancien préfet, est nommé préfet de police, en remplacement de M.

Voisin, qui est nommé conseiller à la Cour de cassation.

Les influences du comité des Dix-Huit ont déterminé le nouveau cabinet à se priver des services de cet homme intègre et impartial et qui avait montré tant de dévouement à la cause conservatrice.

M. Voisin, en effet, qui avait été aux affaires sous les cabinets successifs de Marcère, Jules Simon, de Fourtou, a toujours su rester étranger aux influences des partis politiques.

M. de Marcère a adressé aux préfets une circulaire relative au colportage.

Il a prescrit, dit le Télégraphe, de lever toutes les interdictions dont les journaux ont été victimes, et de revenir à la pratique de la circulaire publiée en 1876 par M. Ricard sur cette question. Cette circulaire fera jurisprudence jusqu'à ce que la nouvelle loi soit votée.

La candidature de M. de Falloux au prochain siège inamovible est posée par la droite du Sénat.

On prête à M. Dufaure l'intention de demander au comité des Dix-Huit de se dissoudre.

Sauf quelques rares exceptions, tous les préfets seront révoqués.

La gauche, impitoyable, l'a décidé ainsi.

On nous assure, dit l'Assemblée nationale, que nous nous sommes trompé en annonçant la retraite du ministre des affaires étrangères, M. Waddington; il y aura une simple permutation avec un autre de ses collègues.

Il est question de surseoir au paiement

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN PÈRE

POUR ATTRAPER UN RAYON DE SOLEIL.

(Suite.)

Cette nuit, le sommeil du pauvre vieux savetier fut fait envier à un prince. Dans ses rêves, il voyait glisser sous ses yeux des figures célestes, et il entendait une musique ravissante, de douces voix qui murmuraient ces mots:

« Dieu te bénit; c'est là de la vraie charité. »

Il s'éveilla de bonne heure, et se leva pour regarder dans la rue.

Un épais tapis de neige était étendu sur les toits et sur le sol; de longs nuages blancs roulaient lentement au ciel, mais l'air était frais et agréable, et les grands espaces d'azur: David pensa que, vers le milieu de la journée, le temps deviendrait beau.

Il déjeûna avec plus de plaisir qu'à l'ordinaire, ensuite il se mit à l'ouvrage.

Il n'y avait pas longtemps qu'il faisait mouvoir ses outils et ses doigts lorsque, à sa grande surprise, des sons inaccoutumés sortirent de ses lèvres.

David Courbe chantait:

Le jour continuait à être sombre, et cependant David trouvait sa chambre claire et gaie; et, tandis qu'il répétait les chansons de son enfance, de riantes pensées et d'heureux souvenirs se jouaient autour de lui comme une ronde d'esprits bien-faisants.

Il travailla ainsi quelques heures, jusqu'à ce que Betsi entrât pour faire le ménage.

David, afin de la laisser libre de ranger à son aise, sortit un moment dans la rue.

Il n'avait point fait cent pas qu'il aperçut assis sur un trottoir un petit garçon de deux ou trois ans qui pleurait amèrement.

Un boulanger, son panier sur l'épaule, s'était arrêté devant lui.

« Connaissez-vous cet enfant? dit-il à David. Il a l'air d'avoir faim, je crois qu'il est abandonné. »

« Non, je ne le connais pas, le pauvre petit, répondit David; que comptez-vous en faire? »

« Oh rien, dit le boulanger; il n'y a qu'à le donner à la police. »

« Non, non, reprit David; les gens de police ont la poignée un peu trop rude pour ce pauvre être: j'ai envie de l'emmenier chez moi; il y sera du moins à l'abri du froid et de la neige; et si on ne le réclame pas, eh bien, nous nous arrangerons. N'est-ce pas, petit? Veux-tu venir avec moi? »

Et David tendit sa main à l'enfant qui la prit, et

le regardant avec de grands yeux noirs pleins de larmes, cria:

« Maman! »

« Oh là! quelle gentille créature! »

Et David, le prenant dans ses bras, se hâta de retourner à son logis, parlant à l'enfant le plus doucement possible, pour le consoler, en lui promettant qu'il allait avoir de la nourriture, et que sa maman viendrait le chercher bientôt.

Depuis deux jours, il s'était fait un changement remarquable dans la vie de David. Jamais il n'avait eu l'esprit plus actif; jamais il ne s'était intéressé à tant de choses.

Il coupa un gros morceau de pain et le donna à l'enfant qu'il assit près du feu; puis lui étant ses petits souliers et ses petits bas mouillés, il lui chauffa ses petits pieds.

La neige avait cessé de tomber; les nuages étaient plus rares; le pâle soleil d'hiver entra dans la chambre et couvrit de ses rayons l'enfant et son bienfaiteur.

Cependant, l'enfant, après avoir satisfait sa faim, recommença à crier:

« Maman! »

Et le brave homme, de son côté, répéta son ancien « Oh là! »

Il ne savait qu'imaginer pour distraire l'enfant.

Le soleil lui vint en aide; il prit le petit gobelet d'étain et le fit miroiter aux rayons du soleil devant

l'enfant, d'une manière si drôle que l'enfant se mit à rire en montrant du doigt le gobelet.

C'était une scène charmante: le vieux bonhomme, ravi de son succès, redoubla d'efforts, si bien que la gaieté de l'enfant de plus en plus vive le gagna lui-même, et il se prit à rire aussi de bon cœur.

Il y avait quelque chose d'étrange dans l'accord de ces deux rires si différents, l'un frais et argentin, l'autre creux et retentissant, un peu rauque comme un rire qui viendrait de loin et dont on ne se serait pas servi depuis longtemps.

En ce moment encore, David entendit la petite voix bien connue qui lui disait:

« Bon David, tu vois bien que maintenant nous aimons à venir chez toi. »

L'enfant avait oublié son chagrin; il était comme chez lui, et tandis que David reprenait son travail, il se leva et se mit à aller de côtés et d'autres dans la chambre, toujours suivi du rayon de soleil qui se jouait dans ses tresses d'or et dans les larmes qui se séchaient sur ses petites joues fraîches.

A l'heure du dîner, David se mit à table, près de lui, et lui donna la meilleure part, regardant avec un plaisir inexprimable son bon appétit.

Le soir, l'enfant s'endormit. David le prit dans ses bras, le berça en chantant un vieux refrain, et le coucha bien doucement sur son matelas. Il alluma ensuite sa chandelle, et tout en travaillant, il

des amendes encourues pour délits de presse, depuis le 16 mai.

On insiste beaucoup auprès de M. de Marcère pour obtenir son assentiment à un projet de suppression des sous-préfectures.

Plusieurs journaux politiques, créés en province depuis le mouvement du 16 mai, viennent de cesser subitement leur publication.

Le centre gauche de la Chambre des députés a élu, à l'unanimité, pour président M. Léon Renault, en remplacement de M. de Marcère, nommé ministre.

Nous apprenons que, dans les organes de la droite du Sénat, on se propose d'adopter, pour la vacance du siège inamovible de M. d'Aurelles de Paladine, la candidature de M. le duc Decazes.

Le Journal officiel publie aujourd'hui un mouvement préfectoral réintégrant la plupart des préfets antérieurs au 16 mai.

M. Carré-Kérissouët, ancien député républicain, est mort avant-hier, dans une maison de santé de Paris.

Les partisans de la « République républicaine » veulent bien nous fournir, sur leurs projets administratifs et financiers, de nouvelles indications.

On lit dans le *Republicain* :

« Les intrigues et les caprices de la politique gouvernementale ont fait éprouver au pays de graves pertes qu'il faut réparer par de sérieuses économies ; et ces économies sont d'autant plus désirables qu'elles profiteront à la liberté ! Plus les citoyens paient à l'Etat, moins ils sont libres, puisque ce qu'ils paient ce sont les frais du gouvernementalisme qui n'a de raison d'être que d'empêcher l'exercice des libertés publiques. »

« Qu'on examine le budget, et l'on verra que, hors le service de la Dette, qui est la rente des fautes, des prodigalités, des pertes et des rançons que nous ont coûtés nos gouvernements depuis quatre-vingts ans, la plus grosse part des trois milliards payés sous diverses formes par les contribuables sert à entretenir un militarisme qui ne nous a pas sauvés de l'invasion, mais dont on nous menaçait hier encore, des fonctionnaires de tout ordre et de tout traitement qui n'ont d'autre rôle que molester les citoyens, et un clergé qui conspire, ouvertement contre les aspirations et les intérêts de la nation. »

regardait l'enfant et se sentait heureux.

Quelque bruit dans la rue attira son attention. Il était rare qu'à cette heure le silence de la rue fût troublé.

Plusieurs voix se mêlaient dans une sorte de confusion ; puis on frappa à la porte.

Le feu était-il à la maison ? David eut cette pensée ; il se leva précipitamment, et son premier mouvement fut de s'approcher de l'enfant, afin d'être prêt à le saisir, dans ses bras et à le sauver à la moindre alarme.

Madame Denis était descendue dans le corridor : « Ouvrez votre porte, M. Coumbe ; nous sommes dans l'obscurité, et voici quelqu'un qui vous demande. »

« Assurément, se dit Coumbe, ce ne sont pas des souliers à raccommoder que l'on m'apporte si tard ; il y a du nouveau. »

Il ouvrit, et il entendit madame Denis qui disait :

« Parici, madame. Voici la chambre de Coumbe. Mais on vous aura sans doute donné un renseignement inexact, car il ne m'a parlé de rien. »

Au même instant, une femme s'élança dans la chambre, et d'une voix agitée :

« Monsieur, dit-elle, avez-vous vu mon enfant, mon unique enfant ! Oh ! parlez, je vous en supplie. »

(A suivre.)

Cet état de choses ne saurait se prolonger.

« Il y a là, ajoute la feuille radicale, matière à réformes que la majorité républicaine n'a plus le droit d'ajourner, qu'elle doit au pays, comme une réparation pour les pertes que lui a fait subir l'aventure du 16 mai et comme la récompense de l'admirable patience et de la fermeté dont il vient de faire preuve pendant sept mois. »

C'est une mise en demeure à bref délai. Qu'est-ce qu'en pense le nouveau ministère républicain « conservateur ? »

Le Journal du Loiret reçoit de Paris le récit suivant d'une scène qui se serait passée mercredi dernier à l'Élysée :

« Mercredi, vers une heure, le Président de la République fut informé par M. Batbie qu'il était forcé de renoncer à sa mission de composer un ministère. »

« Bientôt, un assez grand nombre des amis et des conseillers du Président de la République arrivèrent. A côté de M. Batbie se trouvait M. Depeyre, M. Montgolfier, les sénateurs qui avaient dû entrer avec eux dans le ministère, et les derniers ministres, les collègues de M. de Rochebouët. »

« Le Président de la République déclara que, puisque les conservateurs qu'il avait consultés se jugeaient impuissants à prendre le pouvoir, il n'avait plus qu'à quitter la Présidence, et il lut le Message par lequel il annonçait cette résolution aux deux Chambres et au pays. »

« La scène fut alors singulièrement dramatique. »

« Pendant près d'une demi-heure, tous les personnages présents supplièrent le Maréchal de ne pas se démettre. Ils lui montrèrent les extrêmes dangers et les périls immédiats de sa démission. Ils multiplièrent les abjurations et les instances pour le dissuader. »

« Le Président de la République résistait toujours. »

« A la fin, le Maréchal, las et tremblant d'émotion, prononça ces mots : « Vous voulez, messieurs, que je reste, malgré ma parole. Vous voulez donc que je me déshonore ? »

« L'assistance était silencieuse, et le Maréchal continua les yeux pleins de larmes : « Vous me demandez le plus terrible sacrifice qu'on puisse demander à un homme, et vous me le demandez au nom du bien public. C'est mon honneur que vous prétendez que je vous livre. Eh bien ! je vous le donne. Poussiez-vous ne pas me le reprocher un jour ! »

Nous trouvons dans l'*Union nationale* de Montpellier la lettre suivante, qui lui a été communiquée par M. le maire de Frontignan :

« Monsieur le Maréchal, »

« La commission municipale de Frontignan a le douloureux devoir de ne pouvoir vous suivre dans la voie nouvelle où vous vous engagez. Vous allez à gauche, elle reste à droite. Vous vous soumettez ; elle se démet. » (Suivent les signatures.)

On écrit de Versailles :

Nous donnons le mot suivant comme parfaitement authentique : Après avoir lu le Message que l'on sait, M. le duc d'Audiffret-Pasquier lui-même a dit : « J'avoue que le Message est allé un peu loin dans la voie de la soumission. » En pareille matière et étant donné le rôle joué en ces derniers jours par M. le président du Sénat, le mot a son prix. Si complète que la vengeance de M. Dufaure et de Marcère puisse paraître à M. le duc Pasquier, la gauche ne se déclare pas satisfaite et ses organes l'adjurent de ne point « désarmer » sur la simple parole de M. le maréchal de Mac-Mahon.

On donne comme certain que M. Spuller, Badois et très-gouté comme correspondant par les journaux allemands à la solde de M. de Bismark, serait adjoint comme sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à M. Waddington, anglais et protestant. M. de Bismark n'aurait pas mieux choisi lui-même le personnel des affaires étrangères en vue d'un conclave. A l'intérieur M. Méline viendrait doubler M. de Marcère. Enfin M. le

général Borel, ne présentant pas des garanties suffisamment désorganisatrices, on lui adjoindrait M. Laisant, député. C'est complet.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes, illustré par sa présence au mariage civil de M. J. Ferry, a, on le sait, alors qu'il n'était qu'un modeste député, présenté un projet de loi qui enlève au chef du pouvoir exécutif le droit d'user de l'état de siège.

Cette proposition sera incontestablement votée par la Chambre basse, mais elle devra aller devant le Sénat. Or, contrairement aux prévisions de l'*Univers*, nous croyons pouvoir affirmer que l'opinion générale au Sénat se prononcera contre cette proposition, et que le ministère sera battu sur ce terrain.

Il se pourrait même que la majorité sénatoriale se montrât beaucoup moins coulante que M. le Maréchal sur l'abandon de ses prérogatives en matière de dissolution, abandon sur lequel M. Dufaure et les 18 ont contraint le Maréchal à insister dans son message à deux reprises différentes.

Nous convenons que ce qui se passe sous nos yeux n'est pas de nature à inspirer une grande confiance dans le bon sens des politiques de l'heure présente. Mais nous croyons que la majorité sénatoriale répugne aux idées de suicide, et si le Sénat cédait en ce point il ne serait plus, comme l'a fort bien dit notre excellent confrère, « qu'une superfluité » et un prochain congrès en débarrasserait facilement le terrain de la Révolution.

La nuit n'a pas modifié l'impression causée aux divers groupes politiques par cette journée désastreuse. La droite royaliste maintient toute la sévérité de ses jugements sur les actes, tout en gardant un silence plus éloquent peut-être que toutes les clameurs sur la personnalité qui en portera la responsabilité devant l'histoire.

La gauche extrême reste au même niveau d'exaspération. Seuls les centres manifestent leur joie. On a beaucoup remarqué que M. Gambetta seul a applaudi à l'outrance le message, tandis que son entourage est resté très-froid. Cette attitude confirmerait les bruits qui ont couru en ces derniers temps sur l'entente occulte de ce personnage avec ces débris de l'ancien parti orléaniste qui ont mené sous-main les dernières intrigues.

Etranger.

Mahmoud-Damat-Pacha a demandé à son beau-frère, le sultan, la démission immédiate d'Edhem-Pacha, et il le menace de dévoiler tous les détails qui ont amené l'incarcération de l'infortuné Mourad, s'il ne cède sur les trois points suivants :

Entrevue avec le czar ;
Dénonciation de l'Angleterre ;
Conclusion de la paix sans la participation européenne.

Comme Mahmoud-Damat, à cause des secrets qu'il possède, exerce une influence énorme sur le sultan, cette politique a toutes les chances de triompher.

OSMAN-PACHA.

Le correspondant, à Plewna, du *Daily News* donne d'intéressants détails sur la réception faite par les Russes à Osman-Pacha prisonnier :

« Le grand-duc Nicolas alla au-devant de la voiture où se trouvait Osman ; pendant quelques minutes, les deux généraux se regardèrent en face sans prononcer un mot. Puis, le grand-duc tendit la main et serra cordialement celle d'Osman, en disant : « Je vous félicite de votre défense de Plewna. C'est un des plus beaux faits militaires de l'histoire. » Osman sourit tristement, se leva péniblement sur ses pieds, malgré sa blessure, dit quelques paroles et se rassit. Les officiers russes s'écrièrent tous : « Bravo ! bravo ! » à différentes reprises, et le saluèrent respectueusement. Le prince Charles de Roumanie étant arrivé sur ces entrefaites, serra également la main à Osman en répétant les mêmes compliments que le grand-duc. Le général turc se leva de nouveau et s'inclina tout en gardant un sombre silence. »

Il portait un pardessus bleu sombre, sans aucune marque extérieure de son rang, et un fez rouge. C'est un homme grand, so-

lèvement bâti ; sa barbe est courte et grise. Il a un nez romain et fort, les yeux noirs, résolus, mais ils portent l'empreinte d'une grande fatigue ; le regard est sombre, enfoncé et pensif.

« C'est une grande figure », s'écria le colonel Gaillard, l'attaché militaire français. Je craignais presque de le voir, de peur que mon attente ne fût déçue ; mais il dépasse l'idée que je m'en faisais. »

« C'est la figure d'un grand capitaine », dit le général Skobelev, le jeune ; je suis heureux de l'avoir vu. Ghazi ! Ghazi ! il restera, malgré sa défaite. »

Chronique militaire.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE.

L'ancienneté comme divisionnaire de M. le général Borel, et par suite la plus grande autorité morale dont il dispose sur les commandants de corps d'armée, l'ont fait préférer au général Gresley. Ce choix sera très-favorablement accueilli dans l'armée, comme il l'a été par le Maréchal.

M. le général Borel s'est formé au commandement et à l'administration par un long séjour en Algérie. M. Borel a été presque sans interruption aide-de-camp du maréchal de Mac-Mahon depuis 1856. Il l'accompagna dans les campagnes de Crimée, de Kabylie et d'Italie. En 1867, on le nomma chef d'état-major des gardes nationales de la Seine, mais il ne tarda pas à retourner auprès du gouverneur de l'Algérie. Laisse bien à regret par le Maréchal d'Alger, il ne prit pas part à la campagne du Rhin.

A l'armée de la Loire, M. le général Borel occupa les fonctions de chef d'état-major général. C'est lui qui, de concert avec le général d'Aurelles de Paladine, prépara le plan de la bataille de Coulmiers et assura le succès de cette journée mémorable. Dès le début de la Commune, le maréchal de Mac-Mahon le prit comme chef d'état-major général de l'armée de Paris, et il occupa ce poste jusqu'au 1^{er} juin 1873. A cette date, il fut nommé chef du cabinet du général de Barail. Il coopéra à ce moment à l'élaboration de l'importante loi du 24 juillet 1873, qui fixa l'organisation de l'armée.

A la retraite du ministère de Barail, M. le général Borel fut mis à la tête de la 1^{re} division d'infanterie. Il ne resta à Reims qu'une année. A la mort du général Saget, le gouverneur de Paris le demanda pour chef de l'état-major général. C'est ce poste qu'il quitta pour celui de ministre de la guerre.

M. le général Borel est né à Palijoux (Aude) le 3 avril 1819. Il n'est pas membre du Parlement.

Un grand nombre d'officiers de réserve et de l'armée territoriale, qui occupent en même temps dans l'administration des emplois spéciaux de nature à motiver leur mise hors cadres, se considèrent volontiers comme exempts de toute obligation vis-à-vis de l'autorité militaire. Presque toujours ces messieurs négligent de faire connaître leurs mutations au commandant de leurs corps d'armée.

Pour remédier à un état de choses aussi contraire à l'intérêt du service, le ministre de la guerre vient de décider qu'au moment d'une mobilisation, tous les officiers de réserve ou de l'armée territoriale figurant sur les contrôles d'un corps seront considérés comme disponibles et marcheront avec ce corps. Ceux qui occuperont alors des positions autorisant à être mis hors cadres ne seront plus admis à réclamer le bénéfice d'une mesure qui leur eût été appliquée dès le temps de paix, s'ils avaient eu le soin de prévenir l'autorité militaire. Ce sera tant pis pour eux, maintenant que les voila avertis.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que, dès le 14 de ce mois, M. le baron de Reinach a adressé à M. le maréchal de Mac-Mahon sa démission des fonctions de préfet de Maine-et-Loire.

M. Béchade, ancien préfet de la Nièvre, serait nommé préfet de Maine-et-Loire. Le *Patriote* croit savoir que les opinions

de M. Béchade sont celles de la gauche républicaine.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« M. le marquis de Nadaillac, préfet d'Indre-et-Loire, a envoyé sa démission au nouveau ministre de l'intérieur. M. de Nadaillac laissera dans notre département la réputation d'un administrateur aussi éclairé que serviable. Il emporte l'estime et l'affection sympathique de ceux qui l'ont connu. »

« Madame de Nadaillac laissera, elle aussi, de vifs regrets parmi la société tout entière qui avait apprécié, comme elle méritait de l'être, les aimables et brillantes qualités de son cœur et de son esprit. Si quelques-uns d'ailleurs étaient tentés de l'oublier, les pauvres, eux, se souviendraient. »

A l'heure qu'il est, plus de 160 préfets, sous-préfets et secrétaires généraux sont démissionnaires.

Au nombre des préfets qui ont envoyé leur démission depuis le 14 décembre, nous remarquons :

M. Octave Blanc, préfet des Deux-Sèvres ; M. le marquis de Fournès, préfet de la Vendée ;

M. de la Morandière, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Contrairement à l'interprétation de l'ancien cabinet, le nouveau ministre est résolu à procéder le plus tôt possible au renouvellement des conseils municipaux de toutes les communes de France, dont les pouvoirs sont considérés comme expirés depuis le 29 novembre dernier.

Tel est, en effet, la décision prise par le conseil des ministres.

Toutefois, après délibération, il a été résolu que les élections municipales n'auraient lieu qu'après l'achèvement complet des divers mouvements actuellement en préparation dans le personnel de l'administration départementale et communale.

Or, quelle que soit l'activité déployée par le ministre de l'intérieur et ses collaborateurs, il faut compter au moins un mois pour terminer toutes les modifications projetées dans les préfetures, sous-préfetures et mairies.

Ce n'est donc pas avant le dimanche 13, ou plutôt le dimanche 20 janvier prochain qu'auront lieu les élections pour le renouvellement des conseils municipaux.

CLASSE DE 1877.

Par décret du Président de la République, en date du 7 décembre, l'examen des tableaux de recensement de la classe de 1877 et le tirage au sort prescrit par l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872 commenceront le 28 janvier 1878.

Par décret du 15 décembre, inséré hier matin au Journal officiel, les conseils d'arrondissement se réuniront le 19 décembre pour la première partie de leur session. Cette session sera d'une durée de trois jours.

Le service d'hiver, sur le chemin de fer d'Orléans, sera inauguré le lundi 24 décembre.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET DES VOITURES ATTELÉES POUR L'ANNÉE 1878.

En exécution de la loi du 3 juillet dernier, la préfecture de Maine-et-Loire porte l'avis ci-après à la connaissance des propriétaires de chevaux et de voitures attelées du département.

« Aux termes de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, doivent se présenter à la mairie de leur commune, avant le 1^{er} janvier 1878, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement. »

« Semblable déclaration doit être également faite à la mairie, avant le 16 janvier 1878, par les propriétaires, des voitures en leur possession, non suspendues, suspendues, mixtes ou autres qui ne sont pas exclusivement affectées au transport des personnes. »

« Les propriétaires qui ne se conformeraient pas aux prescriptions ci-dessus indi-

quées, peuvent être passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr. et même d'une amende de 50 à 2,000 fr. en cas de fausse déclaration. »

« Le double recensement dont il s'agit est d'ailleurs une mesure d'intérêt général qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les voitures, les animaux et les harnais peuvent être l'objet. »

OBSÈQUES DE M. TESSIÉ DE LA MOTTE AUX ROSIERS.

Vendredi dernier, ainsi que nous l'avions annoncé, ont eu lieu, aux Rosiers, les obsèques de M. Eugène Tessié de la Motte, maire des Rosiers et ancien député de Maine-et-Loire.

Presque tous les habitants des Rosiers avaient tenu à se joindre à la famille et à accompagner la dépouille mortelle, voulant donner ainsi une dernière preuve de sympathie au vieux maire qui, depuis 1830, dirigeait la commune.

De nombreux amis d'Angers et de tout le département s'étaient joints à la population. Sur la tombe, l'un d'eux, M. Ambroise Joubert, a rappelé, en quelques mots que nous sommes heureux de reproduire, les titres de M. Tessié à la reconnaissance de ses concitoyens :

« Voilà bien des fois, depuis quelques années, que nous nous retrouvons devant ce triste caveau. Il y a quatre ans, Eugène Tessié venait à conduire son gendre, Alfred Voisin ; il y a deux ans, c'était sa chère petite fille, et vous vous souvenez des sanglots déchirants qui étouffaient sa poitrine. L'année dernière, c'était sa vénérable sœur ; aujourd'hui, c'est à lui que nous rendons les derniers devoirs. La mort ne se lasse pas d'éprouver cette malheureuse famille. Il faut que Dieu, en rappelant à lui ces chers amis avec une rapidité si effrayante, ait hâte de les réunir dans un monde meilleur ; mais que de douleurs pour ceux qui restent ! Tout disparaît autour d'eux : père, mère, mari, enfant, tous tombent indistinctement, et l'on se sent saisi d'une profonde sympathie pour de pareilles infortunes ! »

Habitants des Rosiers, vous venez de perdre un père ; élevé au milieu de vous, il vous aimait comme ses enfants, il vous a consacré sa vie. Mettre vos fertiles vallées à l'abri des inondations, développer vos chemins, construire vos écoles, employer avec sagesse et intelligence vos revenus, consoler vos affligés, secourir vos malheureux, arranger vos différends, maintenir avec fermeté le bon esprit qui vous anime ; tout cela, il l'a fait avec un dévouement sans bornes, tous les jours pendant cinquante années.

« Ah ! je le sais, vous l'avez récompensé de l'affection qu'il vous portait par d'incalculables témoignages de confiance et de sympathie. Sa voix était écoutée, ses conseils étaient suivis ; il avait sur vous l'autorité d'un père aimé et respecté. Gardez un pieux souvenir de cet homme de bien ! Souvenez-vous de ses bienfaits, et souhaitez qu'un jour le petit-fils, s'inspirant des nobles traditions de son aïeul, puisse à son tour se dévouer à la défense de vos intérêts. »

Eugène Tessié a occupé une place distinguée dans nos Assemblées législatives, où il a siégé plusieurs années, notamment en 1848, à cette époque si troublée par nos discordes civiles. Ceux de nos compatriotes qui étaient ses collègues nous ont raconté souvent son énergie pendant les terribles journées de Juin. Il fut un de ces représentants courageux qui allèrent sur les barricades exposer leur vie pour la défense de l'ordre.

« Sa nature élevée grandissait surtout dans les moments difficiles. Il était de ces hommes fortement trempés qui ne faiblissent jamais devant le danger et qui sont toujours prêts au sacrifice quand il s'agit du devoir. L'Anjou perdit en lui un de ses meilleurs enfants ; sa vie fut celle d'un bon citoyen, aimant la France avec passion et la servant dans les positions les plus modestes comme les plus élevées, avec le même dévouement et le même désintéressement. »

Affectueux et bienveillant pour tous, il n'eut que des amis. En politique même, il savait toujours rester juste, et je me rappelle avec émotion les nobles paroles qu'il prononçait, il y a deux ans, dans une grande réunion provoquée à Angers pour les élections du Sénat.

« Il y fit un appel chaleureux à tous les hommes de cœur pour nommer sénateur un grand citoyen dont il ne partageait pas tou-

tes les opinions, mais dont il admirait le courage, le talent et le patriotisme. Ce dernier acte de sa vie publique peint son âme toujours ouverte aux sentiments élevés et toujours fermée aux mesquines rancunes et aux basses envies qui rongent notre chère patrie, en la privant trop souvent du concours éclairé de ses meilleurs enfants. »

Eugène Tessié est mort en chrétien, il a vu approcher sa fin sans défaillance, et Dieu lui a réservé la faveur de mourir en pleine possession de lui-même, demandant à la religion ses consolations et cette noble résignation qu'elle seule sait donner au moment suprême. Votre vénérable pasteur vous dira, habitants des Rosiers, que ses dernières paroles ont été pour vous, il demandait vos prières et espérait que vous ne l'oublieriez pas.

« Repose en paix, cher ami, auprès de ces honnêtes populations que tu as tant aimées ; ta mémoire vivra longtemps respectée par elles ; sois sûr que lorsque de pieux devoirs les ramèneront dans ce triste asile, elles s'inclineront toujours devant ta tombe, en disant : C'est ici que dort notre bienfaiteur et notre meilleur ami. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

Quatre épiciers, qui mêlent un peu de café valant 3 francs la livre à beaucoup de chicorée à 15 sous, et établissent comme moyenne un prix de 2 francs ou à peu près, sont condamnés pour cette fraude très-avantageuse pour leur bourse, mais pas pour celle des pauvres consommateurs.

Ceux-ci auraient avantage à acheter à part la chicorée.

Ils sauront gré à MM. les commissaires de police d'avoir rappelé à la pudeur les négociants en denrées coloniales.

Trente procès-verbaux ont été dressés. La suite à une prochaine audience.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Angers. — Samedi dernier, M^{me} P... qui habite à Angers, place de l'Ésrière, se rendait à un bateau à laver, laissant à la maison son jeune enfant, âgé de sept ans environ.

Celui-ci, pendant l'absence de sa mère, s'approcha trop de la cheminée, et le feu prit à ses vêtements.

Les voisins accoururent aux cris du pauvre petit, qu'ils trouvèrent entouré de flammes et horriblement brûlé.

Un médecin fut appelé, mais ses soins furent inutiles. L'enfant succomba dans la nuit, après d'atroces souffrances. (Étoile.)

Le Mans. — Voici un fait qui n'est malheureusement pas sans exemple et qui dénote chez celui qui s'en rend coupable un manque absolu de patriotisme et de sens moral.

Il s'agit d'un jeune homme de 20 ans, appelé sous les drapeaux. Il s'est soustrait par la mort aux quelques années de service que la patrie réclame de chaque citoyen.

Le sieur Delhommeau, cultivateur à la Fontaine-Saint-Martin, se rendait au Mans le 13 de ce mois, en compagnie de son père et de quelques jeunes soldats appartenant à la classe de 1876.

Delhommeau avait amené au tirage le numéro 13 — un chiffre fatal comme l'on sait. En passant à Parigné-le-Pôlin, il entra dans la cour d'un de ses amis auquel il dit adieu ; puis, profitant d'un moment où celui-ci avait le dos tourné, il se jeta dans son puits qui est fort profond.

Ce n'est qu'une heure après que l'on put retirer le cadavre du malheureux.

Préfecture du département de la Vienne.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES POUR LA COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

Le 12 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, à Poitiers, salle ordinaire des adjudications, à l'adjudication de fournitures pour les vivres et les divers services de la Colonie agricole de Saint-Hilaire.

Chacune des fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du

cahier des charges à la Préfecture de la Vienne ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalessière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, hallonement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darbres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épouement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalessière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angouisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalessière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).

Monsieur. — Dieu soit béni. La Revalessière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPHOBIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 57 fr. Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c. dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BISSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	73	05		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	645			Canal de Suez	753	75	1 25
4 1/2 %	103			Soc. gén. de Crédit Industriel et				Crédit Mobilier esp.	615		5
5 %	108	20		comm., 125 fr. p.	640			Société autrichienne.	547	50	
Obligations du Trésor, t. payé.	560			Crédit Mobilier	166	25	0 35	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	324	50	1 50	Crédit foncier d'Autriche	117	50		Orléans	313		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500			Charentes, 500 fr. t. p.	170			Paris-Lyon-Méditerranée	310		
1865, 4 %	515			Est	630		1 25	Est	336		
1869, 3 %	397	50	4 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1950			Est	341	50	
1871, 3 %	383	50		Midi	810			Nord	337		
1875, 4 %	493			Nord	310			Ouest	337		
1876, 4 %	495			Orléans	1090		20	Midi	337		
Banque de France	3295			Ouest	695		5	Charentes	337	50	
Comptoir d'escompte	693	75	8 75	Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée	165		
Crédit agricole, 300 f. p.	338	75		Compagnie parisienne du Gaz	1332	50	17 50	Canal de Suez	340		
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360			C. gén. Transatlantique	310						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus (à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus (à Angers).
1 — 36 — — — — — omnibus (à Angers).
4 — 15 — — — — — omnibus (à Angers).
7 — 15 — — — — — omnibus (à Angers).
10 — 37 — — — — — omnibus (à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct.
9 — 31 — — — — — omnibus.
8 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — omnibus.
4 — 14 — — — — — omnibus.
10 — 38 — — — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h.

A LA VILLE DE PARIS

Grands Magasins de Nouveautés

et de

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

PLACE SAINT-PIERRE, PRÈS L'ÉGLISE

SAUMUR

Vêtements hiver, très-chauds, doublés et non doublés.
Vareuses Water, Jaquettes, Pantalons et Gilets Haute Nouveauté.
Redingotes et Habits pour mariages.

Pardessus, Houppelandes, Cabans.
Robes de chambre, Uniformes de colléges.
Caoutchoucs vulcanisés, réellement imperméables.

CHAPEAUX ET CASQUETTES

A l'occasion des ÉTRENNES, nous ferons une très-grande réduction sur les articles d'hiver, tels que : Fantaisies pour Robes, Vêtements de Dames, Fourrures, Foulards, Peignoirs, etc.

Bureau de Bienfaisance de Saumur.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

DE PAIN, VIANDE ET BOIS

A faire au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1878.

Le vendredi 21 décembre 1877, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, par MM. les Administrateurs dudit Bureau, au siège de ce Bureau, Cour-Saint-Jean, 3, à l'adjudication de la fourniture de pain, de viande et de bois, à faire aux pauvres, du 1er janvier 1878 au 31 décembre de la même année.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues par M^{me} la Supérieure du Bureau de Bienfaisance, jusqu'à la veille de cette adjudication, six heures du soir.

Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoir régulier.

Les soumissions seront timbrées et porteront pour suscription : soumission pour la fourniture, soit : pain, viande, bois. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

Il ne sera admis à concourir à l'adjudication que des personnes notoirement solvables.

Le cahier des charges est déposé au siège dudit Bureau de Bienfaisance, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, à partir du lundi 19 novembre courant, le matin, de neuf à onze heures, et le soir, de deux à cinq heures.

Saumur, le 10 novembre 1877.
Le Vice-Président du Bureau de Bienfaisance,
PAUL RATOUIS.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées,

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

A LOUER PRÉSENTMENT

Quai Saint-Nicolas,

UNE BELLE MAISON BOURGEOISE

Nouvellement restaurée.

Comprenant cour, jardin, écurie, remises et cave; ayant au rez-de-chaussée : cuisine, office, buanderie, salle à manger et salon; au premier étage, quatre chambres à coucher et grand salon; au deuxième étage, greniers et mansardes.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, n° 24. (636)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arrosé, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REYNAU, à Pocé.

LE CABINET DE M. G. DOUSSAIN est transféré rue du Palais-de-Justice, n° 5, à partir du 15 décembre 1877. (664)

Étude de M^e ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M^e THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

A LOUER

REMISE, ÉCURIE ET GRENIER

Situés place Saint-Michel, n° 4.

S'adresser à M. CHOISNET.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande de suite un clerc.

BREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

25, BOULEVARD HAUSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 13 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A. G. BOYE et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, FORBIGNY, FAUSTIN de
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LE MONITEUR

VALEURS A LOTS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de UN MILLION CING CENT MILLE FRANCS

siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

1 FRANC Publiée immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le même renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers. On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette, n° 12 — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Paiement immédiat de tous les coupons échéant en janvier 1878, sous escompte de 5 0/0. (662)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-banagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison; sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrication déjà connue :

1° La signature de l'inventeur.

2° L'étiquette en couleurs dont le contour est semblable au noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, et l'empêcher toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX : Le flacon de Fer avec la mesure, 5 50; 200 Dragées, 5 50; 100, 3 00.

Saumur, imprimerie de P. GODET.